# le journal d'Eric STRAUMANN



# Voire député

Suppléante : Brigitte KLINKERT

# ÉDITO

### Fluctuat nec mergitur

2015 est une année qui restera dans nos mémoires.

Une année commencée avec la tuerie de Charlie Hebdo et de l'Hyper Casher, qui s'est terminée par le bain de sang des terrasses parisiennes et du Bataclan. Attentats aveugles, kamikazes se faisant exploser au milieu de la foule, assassinats ciblés de journalistes, de juifs, de chrétiens mais aussi de musulmans, décapitation d'otages, ces horreurs qui nous paraissaient si lointaines quand elles se déroulaient en Afghanistan, en Irak ou en Syrie ont brusquement surgi au cœur de notre pays, perpétrées par des fondamentalistes pour la plupart nés en France. Ces événements ont provoqué une crise migratoire sans précédent en Europe.

2015 aura aussi été la dernière année d'existence de l'Alsace en tant que collectivité régionale, à l'issue d'un processus de fusion totalement arbitraire et ignorant de la volonté des Alsaciens et des réalités historiques, culturelles et économiques. Mais rien dans ce domaine n'est irréversible.

Terrorisme, crise migratoire et fusion forcée des régions sont autant de phénomènes qui se situent certes sur des échelles différentes, mais qui nous interrogent tous sur ce que nous sommes, sur notre identité et sur le modèle de société que nous voulons. La France atteint désormais des records de chômage et l'Alsace n'échappe malheureusement plus à ce mouvement.

Ces enjeux seront au cœur des échéances électorales de l'an prochain. Nous aurons alors la possibilité de rompre avec des politiques économiques et sociales qui arrivent à bout de souffle, pour construire un nouveau modèle d'organisation plus économe, plus proche des réalités locales.

En avril 2015 mes collègues conseillers départementaux m'ont confié la barre de l'Assemblée hautrhinoise qui est au cœur d'une tempête budgétaire sans précédent. "Quand la mer est tranquille, chaque bateau a un bon capitaine" dit un proverbe suédois. Mais quand les éléments se déchaînent, l'équipage se doit d'être solidaire. Nous relèverons le défi ensemble. En comptant sur nos propres forces.

Fluctuat nec mergitur (devise de la ville de Paris)
Il est battu par les flots, mais ne sombre pas.

Ce sera tout le sens de mon engagement, avec vous et pour vous, dans cette période de mutation qui s'annonce.

**annonce.**Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin





Compétence et proximité

# Activité parlementaire

Lu député de la 1ère circonscription du Haut-Rhin en 2007 et réélu en 2012, Eric Straumann fait depuis son élection partie des parlementaires les plus présents et actifs de l'Assemblée nationale.

Pour l'année 2015 le site indépendant NosDéputés.fr le classe parmi les 4 députés (sur 577) les plus assidus.

Présence lors des sessions parlementaires, questions écrites et orales au gouvernement, projets de loi et amendements sont le gage de son efficacité au service des Français, des Alsaciens ainsi que des habitants de sa circonscription.





# Un député actif et assidu:

Synthèse générale de son activité parlementaire sur les 12 derniers mois



- 2 -

Participation globale au cours des 12 derniers mois (hémicycle et commissions)

39 semaines d'activité – 81 réunions de commission – 24 interventions longues en Hémicycle et 84 courtes 1355 amendements signés – 58 propositions de loi signées – 42 questions écrites et 4 orales

## Fiscalité

Les classes moyennes, grandes oubliées des baisses d'impôts.

Le Président de la République a annoncé une nouvelle baisse d'impôt sur le revenu au titre de l'année 2016. Celle-ci concernerait « plus de 8 millions des foyers » pour un coût budgétaire « supérieur à 2 milliards d'euros ». Censée être gagée par des économies supplémentaires, celle-ci sera en réalité financée par l'emprunt, le Gouvernement ne pouvant à la fois compenser ses engagements nouveaux en dépenses et en recettes.



BÂTIR, CONSTRUIRE, AMÉNAGER

www.olryarkedia.fr

03 89 27 92 60

http://ericstraumann.info

Si l'initiative de réduire la pression fiscale sur les ménages est la bienvenue dans un contexte d'augmentation massive de l'impôt sur le revenu (IR) depuis 2012 (1), force est de constater que ce geste ne concernera pas les classes moyennes, qui ont pourtant supporté la majeure partie de ces hausses (2). Cette promesse risque d'accentuer la concentration de l'IR et, partant, d'en affaiblir le consentement (3).

1. Depuis 2012, les ménages ont consenti près de 10Md€ de hausses d'impôts au seul titre de l'IR.

Depuis 2012 plusieurs mesures de hausses d'impôt sur le revenu ont été prises par le Gouvernement pour un impact d'environ 10Md€:

- la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires ;
- l'abaissement du plafond de l'avantage fiscal retiré du quotient familial de 2 336 à 1 500 € :
- la fiscalisation de la participation des employeurs aux complémentaires
- la fiscalisation des majorations de pension pour charges de famille ;
- la poursuite, en 2013, du gel du barème de l'impôt sur le revenu ;
- l'assujettissement au barème de l'impôt sur le revenu des revenus du capital et la création d'une tranche à 45 %.
- 2. Pourtant, les classes moyennes, qui en ont supporté les trois quarts, ne bénéficieront pas de la réforme annoncée, de même qu'en 2014 et

L'effort fiscal au titre de l'impôt sur le revenu a en effet été concentré sur les classes moyennes et supérieures, c'est-à-dire sur les deux derniers déciles de revenu imposable. Il s'agit là des ménages gagnant plus de 3 000 € par mois pour un célibataire et 4 500 € pour un couple soumis à imposition commune.

En effet, les « gestes fiscaux » de ces deux dernières années (revalorisations exceptionnelles de la décote, mise en place d'une réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu en 2014, suppression de la 1ère tranche du barème de l'IR, réforme de la décote) n'ont eu vocation qu'à diminuer le nombre de contribuables. Seuls 46,4 % des foyers fiscaux auront payé l'IR en 2015.





Remise au Président de l'Assemblée nationale du rapport de la Commission d'enquête sur la sidérurgie française et européenne auquel Eric Straumann a participé. Juillet 2013

3. Le Gouvernement fait le choix de diminuer le

le consentement.

nombre de contribuables, au risque d'accentuer la

concentration de l'impôt et, partant, d'en fragiliser

Environ 10 % des foyers fiscaux acquittent 70 %

de l'IR, tandis que leurs revenus représentent 34 %

de la masse de revenu imposable. Cette concentration

excessive de l'IR, conjuguée aux effets des fortes

hausses d'impôt pour les déciles situés en haut de

la distribution des revenus, pourrait affaiblir à

nouveau le consentement à l'impôt et, donc,

accentuer le risque de délocalisation des

**contribuables**, comme en témoigne l'augmentation

du nombre de départs pour l'étranger de ménages

dont le revenu est supérieur à 300 000 € (251 en

2011, 450 en 2012 et 659 en 2013). Or, leur départ

pourrait avoir des conséquences importantes

sur le rendement de l'impôt sur le revenu,

dont l'exécution a été inférieure à la prévision de

Après avoir massivement augmenté la fiscalité pe-

sant sur les ménages depuis 2012, le gouvernement

s'est engagé – du moins au titre de l'impôt sur le

revenu – à en corriger les excès au travers de mesures

ponctuelles qui ne permettent de renforcer ni l'effica-

cité, ni la lisibilité ni l'équité de notre système fiscal.

Ces mesures ne bénéficient pas aux classes moyennes,

qui ont pourtant largement pris part à l'augmentation

massive de l'impôt sur le revenu depuis 2012, ren-

forçant d'autant la concentration de cet impôt et le

sentiment d'injustice qui en résulte. Conjuguée à une

absence de financement identifié, cette annonce ne

**PEINTURES** 

ETRICH (SARL)

35 rue de Colmar - 68280 ANDOLSHEIM

Tél. 03 89 71 41 08 - Fax 03 89 71 57 14

E-mail: peintures.dietrich@orange.fr

Lavage pierre naturel

12 rue de Sélestat

68180 HORBOURG-WIHR

présente qu'une finalité électoraliste.

près de 5Md€ en 2013 et 2014.

Conclusion



Rencontre avec Heinz Fischer Président fédéral de la République d'Autriche



Table ronde sur le financement des entreprises à l'Assemblée nationale. 2013



président du Conseil national suisse et Christa Markwalder, première vice-présidente, pour évoquer la question de l'EuroAirport

# **Ecotaxe frontalière**

Lu sur www.lantenne.com



« Le député Straumann monte au créneau à Bruxelles»

Dans la bataille de l'Écotaxe, l'élu alsacien Éric Straumann ne désarme pas. Le député (Les Républicains) et président du Conseil départemental du Haut-Rhin a saisi il y a quelques jours la Commission euro-

péenne pour «savoir si la mise en place d'une Écotaxe dans les régions frontalières serait contraire ou non au droit communautaire», annonce-t-il. «À Paris, on nous dit que c'est incompatible, je compte en avoir le cœur net directement», commentet-il. Comme bon nombre de ses collègues alsaciens, Éric Straumann reste un fervent partisan de l'expérimentation d'une taxation régionale, dont l'Alsace serait partie prenante compte tenu de sa situation géographique: «Nous subissons depuis 2005 le report de nombreux poids lourds qui cherchent à échapper à la Maut, l'Écotaxe allemande», rappelle-t-il. «C'est la double peine : le surcroît de trafic et l'absence des recettes pour couvrir l'entretien des routes». L'ancien ministre des Transports Frédéric Cuvillier s'était également prononcé cet été pour une telle expérimentation, à l'échelle de la future région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et dans la perspective du péage poids lourds en Belgique l'an prochain. Éric Straumann avait siégé dans la mission d'information sur la mise en place de l'Écotaxe. Après le premier enterrement du dossier à l'automne dernier, il avait plaidé pour le maintien des portiques dans son département, afin de ne pas fermer la porte à sa relance. »

# Défense du statut du notariat alsacien-mosellan

Question publiée au JO le : 04/11/2014 Réponse publiée au JO le : 22/12/2015 page :

## Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le projet du Gouvernement d'introduire la patrimonialité des offices notariaux dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Ce sujet avait fait l'objet d'un large débat au cours des années 2000, qui s'est conclu par l'affirmation de la légitimité du statut de notariat alsacien-mosellan fondé sur le recrutement par concours. Il lui demande pourquoi rouvrir aujourd'hui ce débat.

## Texte de la réponse

Afin de réformer certaines professions réglementées, la loi no 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a pour ambition de libérer le potentiel inexploité de croissance du pays en levant, de manière pragmatique, les blocages identifiés dans les secteurs clés de l'économie française. La loi prévoit une modernisation des professions réglementées du droit, qui élargira l'accès à ces professions, offrira des prestations plus transparentes et plus justes et permettra le développement de l'inter-professionnalité. La réforme améliorera le fonctionnement de ces professions, sans remettre en cause leurs fondamentaux. Ainsi, les notaires conserveront le monopole de la rédaction des actes soumis à publicité foncière et les huissiers de justice celui de la signification des décisions de justice, actes de procédures et autres titres exécutoires (...)





Tél. 03 89 24 50 00 - Fax : 03 89 23 40 74

http://ericstraumann.info - 3 mars 2016









4 A Rue du Nord - 68280 ANDOLSHEIM 03 89 71 40 05 - Fax : 03 89 71 98 92 Port. 06 25 94 31 72 - Email: contact@marcbraeschpeinture.fr











**DECATHLON** 

COLMAR À 2 MN DU PARC EXPO

Tél. 03 89 21 55 30 - Fax 03 89 21 55 31

Une équipe de sportifs à votre service

















# Activité parlementaire

# Défense de la politique familiale française

Une tribune cosignée par Eric Straumann et Les Républicains

Depuis 1945, la politique familiale fait consensus au-delà des clivages partisans ou syndicaux. Le consensus a porté ses fruits : la politique familiale est une réussite française.



### Depuis l'élection de François Hollande l'idéologie est au pouvoir et les familles en sont les victimes.

Au-delà même de l'attaque contre l'institution du mariage, du soutien implicite à la marchandisation du corps des femmes, ou de la promotion rampante de la théorie du genre, c'est le cœur de la politique d'aide aux familles qui est aujourd'hui ébranlé par les décisions gouvernementales.

Le Gouvernement et sa majorité ont réduit à deux reprises le quotient familial. Or le quotient familial est un outil puissant de solidarité entre les familles avec enfant et les familles sans enfant. A revenus égaux, le auotient familial tient compte du coût de l'éducation d'un enfant. Nous, Députés Les Républicains, considérons qu'un enfant vaut toujours un autre enfant. De retour au pouvoir, nous devons revenir sur cette baisse du quotient familial. Nous devrons refonder la politique familiale si durement atteinte depuis 2 ans.

Notre principe d'action est simple : nous refusons d'établir une distinction entre les enfants selon les ressources de leurs parents. Nous considérons comme un acquis sacré l'universalité de la politique familiale. Voilà pourquoi nous nous opposerons à l'avenir de toutes nos forces à la mise sous condition de ressources des allocations familiales qui est une véritable déclaration de guerre aux familles.

Le Gouvernement vient de franchir une autre ligne rouge en présentant son budget 2015 pour la branche famille de la sécurité sociale.

En 2003, notre famille politique a fondé la PAJE, la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, Toutes les familles de France savent ce qu'elles doivent à cette prestation qui garantit le libre choix de mode de garde et le libre choix d'activité pour les parents.

Parmi toutes les mesures décidées par le Gouvernement, le partage paritaire du congé parental entre la mère et le père est sans doute la mesure la plus pernicieuse. Le Gouvernement doit cesser de se mêler de la vie des couples et des familles. Les familles sont libres de choisir pour elles-mêmes. Le système actuel a prouvé son efficacité. La France a aujourd'hui un taux de fécondité élevé à l'échelle de l'Europe et un taux d'activité des femmes élevé.

S'il persiste dans cette voie, le Gouvernement prend à nos yeux trois risques majeurs:

- celui de baisser encore davantage le pouvoir d'achat des familles.
- celui d'affaiblir la solidarité nationale car qu'est-ce qui justifiera demain que les familles soutiennent le régime des retraites par répartition ? Ce sont en effet les enfants de demain qui paieront la retraite des actifs d'aujourd'hui. En s'attaquant aux familles, c'est tout l'édifice de notre protection sociale que le Gouverne-
- Celui enfin, gravissime pour l'avenir du pays, d'un

effondrement du taux de fécondité.

Les familles ne peuvent pas être les variables d'ajustement du manque de courage et de l'incapacité à réformer notre pays. Il est grand temps que cela cesse, la révolte gronde. Le Président de la République doit savoir que les familles, qui sont la France de demain ne pourront longtemps encore payer le prix de l'irresponsabilité de sa politique.

# **Lutte contre** la fraude sur le réseau SNCF

Question N°: 54380 de M. Éric Straumann (Les Républicains - Haut-Rhin ) Question écrite

Question publiée au JO le : 22/04/2014 page: 3421 Réponse publiée au JO le : 29/07/2014 page : 6540

### Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le taux de recouvrement des amendes sanctionnant les voyageurs circulant irrégulièrement sur le réseau de la SNCF et sur les mesures envisagées pour améliorer ce chiffre.

### Texte de la réponse

La fraude dans les transports en commun constitue une perte de recettes pour l'opérateur de transport, une nuisance à la qualité du service public et génère un sentiment d'insécurité et d'injustice parmi les voyageurs. Le taux de recouvrement des amendes dressées par la SNCF s'établit à environ 12 %. La procédure de recouvrement se déroule en deux phases successives : dans un premier temps, la SNCF dispose de 60 jours après l'infraction pour traiter à l'amiable du recouvrement de la créance. Le taux de recouvrement de cette première phase varie entre 7 et 10 %. Dans un second temps, au-delà de 60 jours, le dossier est transmis au ministère de l'économie et des finances à qui reviendra le montant du recouvrement. Le taux de recouvrement de cette seconde phase est d'environ 2 %. La faiblesse du taux de recouvrement résulte de plusieurs difficultés dont la principale relève du manque de fiabilité des procès-verbaux.

En effet, la moitié d'entre eux demeure inexploitable en raison, notamment, de l'obsolescence de l'adresse inscrite sur la carte d'identité, de la crédibilité limitée des informations fournies par les contrevenants en l'absence de papiers d'identité ou de la saisie erronée des informations transcrites par le contrôleur. La SNCF s'appuie sur trois centres de recouvrement à Béziers, Bordeaux et Paris, qui sont notamment chargés de relancer les contrevenants par lettre et/ou par téléphone et de leur rappeler qu'ils peuvent s'acquitter de leur(s) amende(s) par internet. L'entreprise de transport a également doté ses contrôleurs d'un nouvel outil (ACCELIO) leur permettant d'enregistrer les procès-verbaux dressés par voie électronique. Le déploiement de cet outil doit, à terme, supprimer les procès-verbaux papier dont la saisie et la transmission aux centres de recouvrement prend un temps trop important. Une réflexion est actuellement en cours avec les opérateurs afin d'améliorer le taux de recouvrement des amendes.

NB: En pratique 86 % des fraudeurs circulant sans titre de transport ne sont pas inquiétés...

# Soutien à l'économie touristique

Communiqué de presse d'Eric Straumann et Eric Woerth contre l'augmentation de la taxe

C'est à la fois avec dubitation et colère que nous avons découvert, lors du vote en séance plénière du mercredi 25 juin, l'amendement socialiste porté par Sandrine MAZETIER, député de Paris, concernant l'augmentation du plafond des taxes hôtelières dans toute la France, passant de 1,50 euro à 8 euros par nuit et par personne.

Il convient ici, de constater qu'une fois de plus la majorité socialiste n'a pas rompu avec sa boulimie traditionnelle en matière de taxation. Une telle mesure, en plus d'envoyer un signal négatif à l'ensemble des touristes qui font le choix de visiter la France, à la veille du début de la saison estivale, est économiquement des plus nuisibles.

En effet, par la voix de Laurent FABIUS, Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, la majorité n'a de cesse de proclamer que le tourisme doit devenir une priorité nationale au service du redressement économique de la France. Elle fait ici le choix délibéré d'handicaper l'emploi dans la filière tourisme en amoindrissant l'attractivité de la France (...)



D'autre part, une telle mesure, décidée en dehors de toute concertation avec les professionnels du secteur, entraîne clairement l'accroissement du fossé de la défiance entre les acteurs politiques et les acteurs économiques.

Ces derniers seront victimes d'une inquiétude permanente. Avec une telle mesure, les collectivités faisant face à des problèmes de financement accrus par la politique fiscale du gouvernement actuel, pourraient se concentrer sur une augmentation ciblée de la taxe de séjour. Sans confiance les professionnels du tourisme, promouvant un savoir-faire et une activité non délocalisable employant près de 180 000 salariés, seraient contraints à reconsidérer en permanence leurs investissements en termes d'emploi, d'innovation

Nous sommes formellement opposés à toute augmentation de la taxe mais émettons le souhait que le gouvernement se penche sur les nouvelles formes d'hébergement commercialisées sur internet, qui échappent souvent à cette taxe, en faussant la concurrence. Nous faisons ici le choix de la raison et de la cohérence, au service de l'emploi et de la confiance plutôt que celui de la taxation perpétuelle et contre-productive.

La France pour renouer avec l'attractivité économique ne peut plus se permettre de prendre perpétuellement la voie de la facilité, en considérant les taxes comme de simples rustines comptables. Nous devons considérer ces dernières comme des instruments économiques, dont les possibles effets nuisibles ne sont pas à minorer. Seule l'efficacité économique doit aujourd'hui guider notre action au service de l'emploi et de l'innovation.

Eric STRAUMANN et Eric WOERTH, députés et rapporteurs de la Mission d'évaluation et de contrôle de la fiscalité des hébergements touristiques.

- 4 -- 5 mars 2016 http://ericstraumann.info mars 2016 http://ericstraumann.info

# Activité parlementaire

# Télévision Numérique Terrestre



Question publiée au JO le : 02/06/2015 Réponse publiée au JO le : 06/10/2015 page : 7602

### Texte de la question

M. Éric Straumann interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conditions de la diffusion des chaînes de télévision publiques allemandes via la TNT française au début de l'année 2017, en zone frontalière de l'est de la France. Actuellement l'Alsace et la Lorraine bénéficient - via la TNT française - d'une douzaine de chaînes allemandes, dont la ZDF et ARD. Selon certains organes de presse, la télévision numérique terrestre (TNT) va passer en HD (haute définition) selon deux formats différents. En France, la TNT basculera en HD en avril 2016 au format Mpeg4, alors que l'Allemagne passera en HD en 2017 en Mpeg5 (qui permettrait de capter la télévision avec une petite antenne dans un camping-car ou une voiture). Les téléspectateurs français seraient dès-lors contraints d'acquérir un décodeur spécifique pour visionner les chaines allemandes. Il se demande si elle peut confirmer cette information, et si des solutions techniques sont envisagées pour permettre la réception des chaînes allemandes en France malgré ce changement de standard de réception.

### Texte de la réponse

http://ericstraumann.info

Lorsque les services de télévision étaient diffusés par voie hertzienne terrestre en mode analogique, il n'était pas rare que leur zone de couverture débordât en dehors des frontières, permettant ainsi aux personnes résidant dans les zones frontalières d'en recevoir les signaux, comme ce fut le cas notamment en Alsace et en Moselle. Leur reprise en France était également assurée, dans ces zones frontalières et au-delà, par les différents distributeurs de services français du câble, du satellite ou de l'ADSL. Cette diffusion par débordement a cependant pris fin avec le passage concomitant, en Allemagne et en France, à la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique. Ce changement est la résultante d'un accord de juin 2006 de la conférence régionale des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications, selon les termes duquel le partage des bandes de fréquences réservées à la télévision numérique terrestre est fondé en priorité sur la réception des chaînes nationales sur les territoires nationaux respectifs. Dans certaines conditions cependant, il est possible, moyennant quelque adaptation d'antenne, en particulier par amplification du signal reçu, de recevoir par voie hertzienne terrestre des chaînes allemandes de la TNT sur des zones limitées de l'Alsace et de la Lorraine, diffusées selon les mêmes normes de diffusion DVB-T et de codage MPEG-2/MPEG-4 qu'en France. L'extinction du MPEG-2 en France en avril 2016, qui permettra de développer largement l'offre en haute définition en France, n'aura aucune conséquence sur cette réception des chaînes allemandes. En revanche, la libération progressive de la bande 700 MHz en Allemagne d'ici à 2019 s'accompagnera d'une transition de cette plateforme TNT vers les nouvelles normes de diffusion DVB-T2 et de codage HEVC (et non MPEG-5). Si une telle migration est susceptible de causer des incompatibilités de réception, il convient de noter qu'à cet horizon le parc de téléviseurs compatibles à ces nouvelles normes se sera développé, avec le lancement en France de nouveaux services s'appuyant sur ces normes. Dans tous les cas, un téléviseur ou adaptateur compatible avec les normes qui seront utilisées en Allemagne restera compatible avec les normes utilisées en France Par ailleurs, et plus largement, la reprise des chaînes en cause est largement assurée au sein des offres des distributeurs de services du câble, du satellite ou de l'ADSL, permettant à l'ensemble des Français de pouvoir y accéder.

# Taxe d'aménagement



Question publiée au JO le : 26/05/2015 Réponse publiée au JO le : 13/10/2015 page 7763

## Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la taxe d'aménagement. Un particulier effectuant une demande d'autorisation d'urbanisme n'est informé du montant de la taxe d'aménagement que plusieurs mois après avoir obtenu l'autorisation. Il n'aura, par conséquent, aucun moyen d'établir, même approximativement, ce que l'objet ayant motivé sa demande (un abri de jardin, par exemple) générera comme taxe. Aussi lui demande-t-il de prévoir qu'un montant estimatif puisse être indiqué lors de la délivrance de la déclaration préalable des travaux afin que le particulier puisse prendre cette décision en toute connaissance de cause.

### Texte de la réponse

En l'état actuel du droit, s'agissant de la taxe d'aménagement, l'exigibilité des taxes d'urbanisme résulte de la délivrance du permis de construire. La répartition des compétences entre les collectivités territoriales, compétentes pour délivrer le permis de construire, et l'État, compétent pour liquider les taxes, ne permet pas d'en mentionner la nature et le montant lors de la délivrance de ce dernier. Lorsqu'après la délivrance des autorisations, les services de l'État procèdent au calcul des impositions et à leur vérification, le bénéficiaire de l'autorisation est informé par lettre du montant des taxes à payer. Lorsque les collectivités territoriales sont compétentes pour délivrer les autorisations, l'article R. 331-10 du code de l'urbanisme dispose que ces collectivités fournissent aux services de l'État dans le département chargés d'établir les taxes d'urbanisme, dans le délai d'un mois suivant la délivrance de ces autorisations, tous les éléments nécessaires à leur taxation. La diligence des collectivités territoriales à transmettre ces données permet ainsi aux services de l'Etat de procéder au calcul des taxes et d'informer rapidement le bénéficiaire du permis, via la transmission de la lettre d'information. Afin d'anticiper le montant des taxes d'urbanisme de la construction projetée, et notamment celui de la taxe d'aménagement, un simulateur de calcul est disponible sur le site internet du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Le montant indiqué par le simulateur donne une appréciation de la taxe à payer, au regard des éléments fournis ou bien renseignés par le futur

- 6 -



# Régime Social des Indépendants

Question publiée au JO le : 24/03/2015 Réponse publiée au JO le : 26/05/2015 page : 3913

### Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le mécontentement des affiliés au régime social des indépendants (RSI). Ce régime gère la protection sociale obligatoire de plusieurs millions de commerçants, d'artisans ou encore des professions libérales. D'une part la tarification sociale est exagérée. D'autre part des problèmes informatiques et d'organisation ont débouché sur des situations kafkaïennes. Les chefs d'entreprises ne comptent plus les doubles prélèvements, les rappels de cotisations déjà payées, les retards importants dans le traitement des dossiers ou encore les difficultés pour joindre simplement un interlocuteur. Les chefs d'entreprise en ont assez. Ces complications administratives fragilisent encore davantage des entreprises qui doivent déjà faire face à une morosité économique. Certes, le RSI est l'interlocuteur social unique, mais il délègue certaines fonctions au réseau des URSSAF, comme le calcul et l'encaissement des cotisations et tout ou partie du recouvrement. L'URSSAF agit alors pour le compte et sous l'appellation du RSI avec des outils informatiques et méthodes qui n'ont pas été harmonisés. Par exemple, le RSI prend en compte l'adresse du domicile du chef d'entreprise, tandis que l'URSSAF compétente est celle de l'adresse de l'entreprise. Depuis la réforme de 2008 mettant en place un interlocuteur unique, le RSI coûte 20 millions d'euros plus cher que le système précédent. Les affiliés reprochent également les méthodes de mise en recouvrement particulièrement agressives des services du RSI et de l'URSSAF. Certains chefs d'entreprise préfèrent freiner leur activité, pour éviter les charges excessives liées à ce régime et les contraintes administratives qui les accompagnent. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures urgentes le Gouvernement compte prendre pour simplifier le fonctionnement de cet organisme qui freine le développement économique des commerçants, artisans et professions libérales. Il demande au'une réforme du mode de calcul des cotisations plus juste soit appliquée, afin que les indépendants ne soient pas pénalisés en raison de

### Texte de la réponse

Le Gouvernement prête la plus grande attention à la situation des affiliés au régime social des indépendants. La mise en place précipitée et mal préparée de l'interlocuteur social unique (ISU) en 2008, peu de temps après la création du RSI, s'est traduite par de multiples dysfonctionnements. Des efforts substantiels ont été mis en oeuvre pour améliorer la qualité de service. Comme l'a relevé le rapport sénatorial de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale (MECSS) du 11 juin 2014 déposé par Messieurs Cardoux et Godefroy intitulé « RSI, 8 ans après la réforme, restaurer la confiance », ces progrès ont été notamment rendus possibles par la mise en place

d'une organisation partagée entre les caisses RSI et les URSSAF. Le nombre de demandes d'affiliation et de radiation à traiter est résorbé. Entre 2011 et 2014, le délai moyen des affiliations est passé de plus de trois mois à moins de 10 jours ; 72 % des affiliations sont désormais traitées en moins de 20 jours et 90 % des radiations sont traitées en moins de 10 jours. Le nombre de réclamations en 2014 est en baisse de presque 9 % par rapport à 2013, période au cours de laquelle le nombre de réclamations s'élevait à environ 20 000, ce qui constitue un chiffre limité au regard des 3,2 millions de travailleurs indépendants affiliés au RSI. Les réclamations des cotisants font l'objet d'un dispositif particulier et les plateformes téléphoniques ont été renforcées. A cet égard deux numéros courts non surtaxés ont été mis en place : le premier consacré aux demandes relatives aux cotisations (calcul, taux, recouvrement), le second consacré aux interrogations relatives aux prestations. Le RSI a également mis en place un dispositif spécifique à destination des parlementaires qui souhaiteraient signaler des difficultés qui leur sont remontées dans le cadre de leurs permanences. De nouvelles simplifications sont attendues : en effet, à partir de 2015 se met en place la régularisation anticipée, qui permettra aux cotisants de rectifier, dès la déclaration de leur revenu, leur appel de cotisation. Cette mesure, qui permet de réduire le décalage entre revenus et cotisations (passage de n-2 à n-1), sera effective dès les déclarations de revenus, au 2e trimestre 2015. Elle permettra également aux cotisants ayant trop payé de bénéficier plus tôt du remboursement de leurs cotisations et à ceux qui doivent verser un complément de l'étaler sur une durée plus longue. En matière de qualité de service, les progrès sont toujours à rechercher et le Gouvernement

continue de rester pleinement mobilisé sur ce dossier. C'est pourquoi, comme l'a annoncé la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, les députés Sylviane Bulteau et Fabrice Verdier ont été missionnés pour établir un état des lieux et formuler des propositions permettant d'améliorer la qualité du service rendu aux assurés.

# **Justice**

Question publiée au JO le : 15/04/2014 Réponse publiée au JO le : 21/10/2014 page 8815

Date de changement d'attribution : 27/08/2014

### Texte de la question

M. Éric Straumann interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le sort réservé à la maison d'arrêt de Colmar après l'annonce de sa fermeture alors que son maintien est demandé de manière unanime, aussi bien par le personnel judiciaire et pénal, que les responsables politiques locaux de la majorité et de l'opposition. En effet, siège de la cour d'appel et de la cour d'assises, Colmar doit conserver pour des raisons pratiques un lieu de détention. Une conversion du site en centre de semi-liberté ou centre pour peines aménagées serait une piste à explorer.

### Texte de la réponse

Ancien couvent des Augustins datant de 1316, la maison d'arrêt de Colmar a été mise en service en 1919. Jouxtant le palais de justice situé en centre-ville,

cet établissement est doté de 120 places de détention réparties sur 63 cellules. Au 1er juin 2014, il hébergeait 187 personnes détenues. Dans le cadre des arbitrages du prochain programme immobilier pénitentiaire, la garde des sceaux, ministre de la justice, a décidé la construction d'un nouveau centre pénitentiaire de 520 places à Lutterbach, localisé à seulement 45 km de Colmar. Cette future opération, qui fait l'objet d'arbitrages dans le cadre du triennal 2015-2017, sera accompagnée de la fermeture des établissements de Mulhouse et Colmar, manifestement vétustes. Cette décision procède de la volonté plus globale de la garde des sceaux, ministre de la justice, d'améliorer les conditions de détention, ainsi que celles de travail des personnels pénitentiaires, notamment de surveillance. En attendant la mise en service de ce nouvel établissement de Lutterbach, la maison d'arrêt de Colmar continue de bénéficier de travaux réguliers d'entretien et de maintenance. Ainsi, 200 028 euros seront investis sur la période 2014-2016 afin de financer des travaux de maintien de l'établissement en condition opérationnelle, concernant la réfection de la toiture, des réseaux électriques et des locaux de douche ainsi que le renforcement de la vidéosurveillance. Par ailleurs, la garde des sceaux confirme qu'il n'est pas envisagé de construire une nouvelle structure pénitentiaire lors de la fermeture de la maison d'arrêt de Colmar, celle prévue par le projet de Lutterbach étant suffisante au vu des nécessités

















Paysages

du Ried

**68320 MUNTZENHEIM**Port. 06 08 64 76 95



ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ARMINDO FRERES S.A.

1, rue des Vignes - 68320 HOLTZWIHR
Tél. 03 89 47 47 99
E-mail : info@armindo-freres.com

mars 2016 http://ericstraumann.info -7 - mars 2016

# Activité parlementaire

# Réforme ferritoriale

# Crise agricole

Question publiée au JO le : 11/08/2015 Réponse publiée au JO le : 17/11/2015 page: 8349

### Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porteparole du Gouvernement sur les des producteurs, les tables rondes se multiplient apportant des solutions partielles, souvent de court terme et



toujours sectorielles. Bien que nécessaires, ces mesures ne suffisent plus. Un véritable effort doit être entrepris autour de la modernisation de l'appareil productif. L'État doit se doter d'une réelle stratégie d'investissement en faveur de la modernisation et de l'innovation dans les exploitations agricoles, ce qui permettra, par ailleurs, de baisser le coût du travail. Il lui demande ainsi s'il compte œuvrer en ce sens.

### Texte de la réponse

Toutes les filières expriment un besoin d'investissement lourd sur les différents maillons afin de moderniser l'appareil de production agricole et industriel, d'améliorer les conditions de travail et de faire évoluer les modes de production agricoles et industriels. Conscient des difficultés conjoncturelles auxquelles sont confrontées les filières amont et aval de l'élevage, le Gouvernement s'est mobilisé pour soutenir l'agriculture. Quatre axes d'action illustrent cette mobilisation : - le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles est mis en oeuvre depuis le 1er janvier 2015. Doté de 200 M€ par an apportés par l'Europe, l'État et les collectivités territoriales auxquels s'ajoutent les aides des autres financeurs tels que les agences de l'eau, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et FranceAgriMer (FAM), ce plan a vocation à couvrir tous les secteurs de la production agricole avec une priorité pour les différents secteurs de l'élevage. L'État a décidé de porter son soutien à la modernisation des exploitations de 30 M€ en 2014 à 56 M€ en 2015 . Des mesures pour une accélération de l'investissement et de l'activité, au travers de la possibilité offerte de sur-amortir les investissements pendant un an ont été mises en place. Les exploitants agricoles sont éligibles au même titre que les industriels soumis à l'impôt sur les sociétés, et tous les types d'investissements agricoles sont concernés par ce dispositif. Le Gouvernement s'est fortement mobilisé pour la relance économique et la compétitivité de toutes les entreprises. Le pacte de responsabilité et de solidarité a été mis en place pour rendre les entreprises plus compétitives et créer les conditions de développement d'emplois. Cela représente plus de 41 Md € de baisse de charges et d'impôts pour les entreprises d'ici 2017, avec un impact important sur les filières agricoles et agroalimentaires : en 2017, par rapport à 2012, les allégements seront de près de 650 M€ supplémentaires pour la production agricole, et de plus de 1.1 Md € supplémentaires pour les coopératives garicoles de transformation et l'agroalimentaire. Le programme d'investissement d'avenir a été renforcé pour soutenir l'investissement et l'innovation des entreprises et accélérer l'adaptation des secteurs d'activité aux mutations économiques et à la concurrence économique. 12 Md € ont ainsi été alloués pour le second volet du programme d'investissements d'avenir. Pour la première fois, l'agriculture et l'agroalimentaire bénéficient depuis 2015 d'enveloppes dédiées tenant compte de leur spécificité : 120 M€ confiés à FAM, 20 M€ gérés par Bpifrance.

Le ministère en charge de l'agriculture et FAM se sont mobilisés avec le commissariat général à l'investissement pour mettre rapidement en oeuvre ces dispositifs et les premières subventions ont été accordées en juin 2015. De plus, pour faire face aux crises conjuguées dans les trois secteurs du porc, de la viande bovine et du lait, le Gouvernement a annoncé le 22 juillet puis le 3 septembre dernier des mesures immédiates pour résoudre les problèmes de trésorerie et d'endettement des éleveurs et des mesures à plus long terme pour améliorer la compétitivité des différents acteurs. En particulier, pour moderniser les outils de production et améliorer la performance économique et environnementale des exploitations et les conditions de travail, les crédits du ministère en charge de l'agriculture, qui avaient déjà été portés à 56 M€ à partir de 2015, seront encore abondés de 30 M€ par an de 2015 à 2017. Les moyens publics de soutien à l'investissement, avec l'appui de l'Union européenne et des régions, s'élèveront donc à 350 millions d'euros par an pendant trois ans. Ce sont donc, au total, trois milliards d'euros en trois ans qui pourront être investis dans l'agriculture et l'élevage français. Enfin, un effort important sera fait pour la modernisation des outils d'abattage-découpe en portant les subventions de l'État en 2015 de 20 à 50 millions d'euros. Cet effort est essentiel pour conforter la compétitivité de filières à l'origine de nombreux emplois et ainsi rattraper le retard d'investissement accumulé dans ce maillon ces 15 dernières

# Intervention en faveur du maintien du niveau de pension des anciens combattants

Alors que le nombre d'anciens combattants ne cesse de se réduire au fil des années, le gouvernement a proposé, dans son budget 2014, de baisser à hauteur de 20 % le taux de la rente mutualiste.

Créée en 1923, cette rente mutualiste est un droit qui constitue une reconnaissance de la France pour l'engagement des anciens combattants pour notre drapeau et qu'il convient de maintenir, notamment pour les jeunes aujourd'hui engagés dans

Concernant l'évolution du nombre d'anciens combattants, Eric Straumann a posé une question concernant notre département, dont le nombre de pensionnés baisse de plus de 22 % depuis 2008.

Question publiée au JO le: 06/08/2013 page: 8294 **Réponse publiée au JO le :** 05/11/2013 page : 11578

### Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur l'évolution en volume des pensions des anciens combattants pour le département du Haut-Rhin, depuis 2008.

### Texte de la réponse

L'évolution du nombre des pensions servies depuis 2008 aux ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, demeurant dans le département du Haut-Rhin, est présentée dans le tableau ci-dessous :

CATÉGORIES de pensionnés	2008	2009	2010	2011	2012
Invalides	3 826	3 604	3 368	3 146	2 905
Conjoints survivants et orphelins	2 047	1 939	1 846	1 <i>7</i> 39	1 636
Ascendants	40	37	34	31	29
Total	5 913	5 580	5 248	4 916	4 570





Eric Straumann et Elise



Le 3 août 2014 au Molkenrain Eric Straumann et ses collègues alsaciens tentent de convaincre François Hollande de renoncer à faire disparaître l'Alsace



Remise de la pétition « L'Alsace notre région » à Paris le 17 septembre 2014



Manifestation devant l'Assemblée nationale le 25 novembre 2014







# L'Alsace, notre région

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est officiellement née la nouvelle méga-région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardennes à l'issue des élections régionales des 6 et 13 décembre derniers.

S'étendant des rives du Rhin aux limites du Bassin parisien, cet ensemble sans véritable cohérence ni logique historique, géographique et économique est né de la seule volonté du gouvernement socialiste contre l'avis de l'immense majorité de la population et des élus alsaciens.

Durant toute l'année 2014 un puissant mouvement de protestation contre cette fusion forcée s'est manifesté en Alsace où se sont multipliées manifestations populaires, pétitions et initiatives diverses pour exprimer le refus de cette loi absurde et la volonté de donner à l'Alsace un mode d'organisation institutionnel qui lui soit propre et qui corresponde à son histoire, à son identité et à ses aspirations.

Eric Straumann durant des mois a été de toutes les manifestations en Alsace et de tous les combats au sein de l'Assemblée nationale contre cet abus de pouvoir avec ses collègues parlementaires alsaciens de la droite et du centre.

Si cette réforme s'est mise en place par la seule volonté des députés socialistes, rien n'empêche à l'avenir de la modifier pour permettre à l'Alsace de reprendre en main son avenir. Ce sera un des enjeux majeurs d'un éventuel changement de majorité lors des élections législatives qui suivront l'élection présidentielle de mai 2017.





menuiserie.corrado@orange.fr - www.menuiserie-corrado.fr



A l'issue des élections régionales des 6 et 13 décembre derniers Eric Straumann a lancé un appel aux élus alsaciens pour qu'ils s'engagent en faveur d'une collectivité alsacienne. Le combat ne fait que commencer!

« Le rejet de la méga région est en effet patent. Personne ne la souhaite, ni dans ses contours, ni dans son fonctionnement : 85 % des Alsaciens la refusent comme 70% des Lorrains, des Champenois et des

Ne pas admettre cette fracture immense en tant que responsable politique, c'est ne pas entendre le message qui nous a été adressé par les électeurs. C'est tout simplement faire le nid des extrêmes.

Le problème de la grande région ne saurait ainsi être glissé sous le tapis au soir de ce deuxième tour. Cette grande région est rejetée de manière massive. C'est un mal très profond qui va perdurer si nous n'y apportons pas de réponse.

C'est pourquoi nous avons, nous responsables politiques Alsaciens, à tirer très rapidement les conséquences de cette élection.

Je proposerai à tous les parlementaires de reconsidérer la place de l'Alsace dans cet ensemble méga régional et les inviterai à porter un projet de loi qui permettrait à notre région de retrouver ses contours géographiques et sa représentation politique de proximité. Ce que la loi a mal fait, la loi peut mieux le faire!

Les élus alsaciens de droite comme de gauche doivent travailler en bonne intelligence pour tenter de redonner un contour institutionnel à notre région. Nous avons le devoir de travailler ensemble pour redonner à l'Alsace l'organisation territoriale qu'elle mérite, à l'image de la Bretagne, de la Corse. Ces deux régions aux identités fortes, respectées, voient le FN marginalisé.

Je suis convaincu que nous pouvons faire en sorte que les Alsaciens retrouvent leur région.

J'ai personnellement toujours agi dans ce sens. Je continuerai plus que jamais à le faire. »



La grande manifestation anti-fusion du 11 octobre 2014 à Strasbourg



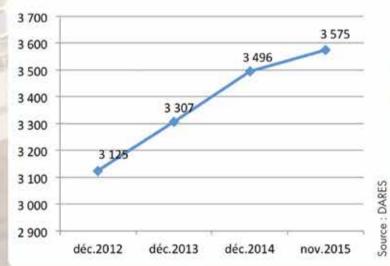
http://ericstraumann.info mars 2016 mars 2016 http://ericstraumann.info

# Lo gouche c'est l'échec

# LES TRISTES RECORDS

DE FRANÇOIS HOLLANDE

# Total de chômeurs (milliers)



Depuis que François Hollande est Président de la République, le chômage a augmenté de 22%.

Sa politique a fabriqué plus de 650 000 chômeurs en 3,5 ans.

Aujourd'hui, il y a 3,6 millions de Français sans emploi en France. Même le taux de chômage des jeunes atteint un record historique de près de alors que François Hollande a fait de la jeunesse sa priorité depuis le début de son quinquennat.

# JUSTICE ET INSÉCURITÉ

Début 2015, \* de 21% des 14 ans ou plus ont ressenti de l'insécurité dans leur quartier ou leur village.

98% des condamnés pour délits, mêmes graves, pourraient échapper à l'incarcération avec la peine de probation et la politique laxiste de Mme Taubira.



Le nombre de demandeurs d'asile est en hausse de 23% en 2015. En 2016, il devrait s'élever à près de 95 000 en France. Or, les détournements du système d'asile sont devenus une machine à fabriquer près de 50 000 clandestins chaque année.

Aide Médicale d'Etat (AME): 294 300 étrangers en situation irrégullière en bénéficient gratuitement en 2014 soit une augmentation de 5% en 2 ans!

Elle coûtera 1,1 milliard d'euros en 2016.

# LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

La France est vice-championne du monde! Le taux moyen de ponction fiscale dans l'OCDE est de 34,4 % du PIB, quand il est de 45,2 % en France. Après le Danemark, la France est donc le deuxième pays le plus taxé de l'Europe.



# LES BOUCS ÉMISSAIRES

DE FRANÇOIS HOLLANDE



## LES CLASSES MOYENNES

# 8 Français sur 10 victimes du choc fiscal!

« Sans doute aurait-il fallu mieux préparer la cohérence au début du quinquennat» cet aveu d'échec de Manuel Valls envers le Président de la République démontre l'inconsistance de François Hollande en matière de fiscalité et son impréparation lors de son arrivée au pouvoir. C'est malheureusement des millions de Français qui en paient le prix fort.

Le cumul des nouvelles mesures de création d'impôts et de taxes votées depuis 2012 atteint près de 60 milliards d'euros, dont plus de 50 milliards qui sont supportés uniquement par les ménages :

- 19 milliards supplémentaires en 2012,
- +16 milliards en 2013,
- +11 milliards en 2014,
- +3,5 milliards en 2015,
- +2 milliards de plus en 2016.

Le matraquage fiscal a eu un effet dévastateur pour les classes moyennes, pour les retraités et les familles. En dépit des promesses de François Hollande de baisser les impôts, ils ont continué d'augmenter en 2015 avec la montée en puissance de la taxe carbone, la hausse de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et la hausse des cotisations retraite (sans compter les augmentations d'impôts locaux largement dues à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales).

La recette a augmenté de 20 milliards d'euros depuis 2011. Grâce à qui ? À de moins en moins de Français qui paient des impôts de plus en plus élevés.

On est loin des promesses du début du quinquennat Hollande, quand le Premier ministre d'alors -Jean-Marc Ayrault - jurait que 9 Français sur 10 seraient épargnés par les hausses d'impôt!

## LES FAMILLES

# 3 millions de familles perdantes

La Gauche a mis fin à un acquis social et sacré qui date de 1945 : l'universalité des allocations familiales.

Une nouvelle fois ce sont les familles qui trinquent !

Depuis le début de quinquennat, les familles ont dû

- le double abaissement du quotient familial,
- le report du versement de la prime de naissance, à deux mois après la naissance, alors qu'elles en ont besoin avant pour s'équiper,
- la fiscalisation des majorations de retraites audessus de 3 enfants,
- la baisse de Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et une réforme du congé parental qui va faire perdre 1 année d'indemnisation aux familles.

Selon la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), l'ensemble de ces mesures aura fait plus de 3 MILLIONS de familles perdantes!

# ET AUSSI...









Les professions médicales





Les professions agricoles



http://ericstraumann.info - 10 mars 2016 http://ericstraumann.info - 11 mars 2016

# Pour remetire la France à l'endroit



# NOS PROPOSITIONS

# **NOS PROPOSITIONS SUR LA SÉCURITÉ**

Les députés les Républicains ont toujours voulu protéger les concitoyens en renforçant leur sécurité. C'est pourquoi, ils ont voté les textes socialistes qui visaient à lutter contre le terrorisme tout en dénonçant leurs lacunes et leurs manquements et en présentant de nombreuses dispositions. Dispositions, que la Gauche a balayées d'un revers de main avant les atrocités commises dans notre pays. Aujourd'hui elle a repris nos propositions :

- 1. Adoption du fichier PNR (Passenger Name Reccord) des passagers aériens
- 2. Interdiction de sortie du territoire : empêcher le départ vers les zones du Djihad (retrait de passeport)
- 3. Déchéance de nationalité pour les naturalisés comme pour les binationaux nés Français lorsqu'ils s'engagent aux côtés de l'Etat Islamique.
- 4. Lutte contre le cyberdjihadisme

### Mais nous souhaiterions aller plus loin avec ces mesures que le PS n'a pas encore jugé « utiles » :

- 1. Question de la mise en isolement des détenus terroristes / isolement électronique des détenus
- 2. Rétention de sûreté pour les terroristes
- 3. Rétablissement du crime d'indignité nationale pour les Français sans double nationalité
- 4. Lutte contre le retour des djihadistes sur le territoire Français
- 5. Port d'arme des policiers et gendarmes volontaires en dehors de leur service
- 6. Contrôle de l'identité par les policiers municipaux



# **NOS PROPOSITIONS SUR LE TRAVAIL** ✓ Alléger le coût du travail : en réduisant les charges salariales et les charges patronales en réformant le financement de la protection sociale par un transfert d'une partie de ces charges sur la TVA compétitivité afin de financer notre protection sociale par les produits d'importation ✓ Assouplir la durée du travail en renvoyant le seuil de déclenchement des heures supplémentaires à des accords d'entreprises ✓ Relancer l'apprentissage en réformant le collège unique avec la mise en place d'une filière dédiée au préapprentissage dès 14 ans ✓ Réduire la fiscalité des entreprises ✓ Simplifier et réformer le code du travail : harmonisation des différents contrats de travail, fusionner les instances de représentation du personnel, revoir les seuils sociaux ✓ Mettre en place la dégressivité des indemnités chômage ✓ Supprimer les freins au développement de l'activité (compte pénibilité, quota de stagiaires, durée minimale) hebdomadaire du temps de travail ...) **NOS PROPOSITIONS SUR LA SANTÉ** √ Supprimer le tiers-payant généralisé ✓ Développer les maisons de santé pluridisciplinaires afin d'assurer un maillage territorial en matière de soins partout en France (en particulier dans les territoires isolés) ✓ Assurer la convergence des tarifs entre les secteurs public et privé √ Rationaliser la carte hospitalière tout en préservant des services de proximité NOS PROPOSITIONS SUR L'ÉDUCATION ✓ Permettre le libre choix des maires concernant les rythmes scolaires. ✓ Revaloriser le statut des enseignants ✓ Aller plus loin dans l'autonomie laissée aux établissements NOS PROPOSITIONS SUR L'IMMIGRATION ✓ Renforcer les critères de naturalisation pour mieux respecter le principe d'assimilation à la communauté ✓ Refonder Schengen : suspension de Schengen et rétablissement des contrôles aux frontières ✓ Supprimer l'Aide médicale d'Etat (AME) pour les étrangers en situation illégale, pour la remplacer par le traitement d'une urgence médicale d'Etat √ Diminuer l'attractivité sociale de l'Europe, en harmonisant les prestations sociales versées aux étrangers dans les pays membres de Schengen II

http://ericstraumann.info - 12 - mars 2016 http://ericstraumann.info - 13 -

# Défense nationale et sécurité intérieure

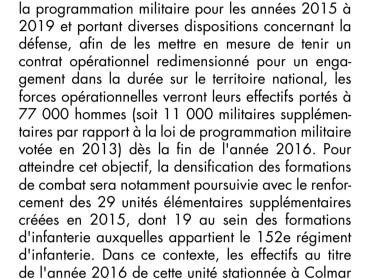
L'Assemblée nationale et la Tour Eiffel en tricolore après les attentats du 13 novembre 2015







Aux côtés du bataillon du 152ème RI engagé sous mandat de l'ONU au Liban en juin 2015



seront connus avec précision à la fin de l'année

2015, lorsque sera achevé l'exercice des prévisions annuelles d'effectifs en organisation. Il en sera de même un an plus tard pour les effectifs du régiment

Lettre au Premier Ministre Jean-Marc Ayrault

ECHAFAUDAGE LOCATION AVEC OU SANS MONTAGE

- 14 -

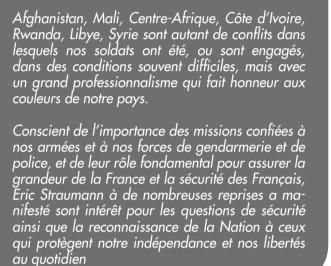
BATIMENT INDUSTRIE

Tél. 03 89 23 76 34 Fax 03 89 23 34 08

A cet égard, conformément aux orientations fixées

par la loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant





Depuis de nombreuses années l'armée française est engagée sur de multiples théâtres d'opération pour défendre nos intérêts nationaux à travers le monde et contribuer à la lutte contre l'islamisme

radical, y compris sur le territoire national.

### Interventions d'Eric Straumann en faveur du 152ème Régiment d'Infanterie de Colmar

Question écrite au Ministre de la Défense N° 80371 de M. Éric Straumann (Les Républicains - Haut-Rhin) Question publiée au JO le : 02/06/2015 page: 4040 Réponse publiée au JO le : 01/09/2015 page: 6686

### Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de la défense des suites du conseil de défense du 29 avril 2015. L'armée de terre va procéder à 5 000 nouveaux recrutements en 2015, autant en 2016 et 1 000 d'ici à l'été 2017. Il se demande comment devraient évoluer dans ce cadre les effectifs du 152<sup>ème</sup> régiment d'infanterie stationné à Colmar.

### Texte de la réponse

http://ericstraumann.info

Dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau modèle de l'armée de terre « Au contact », les forces terrestres, capables d'intervenir sur les théâtres d'opérations extérieures comme sur le territoire national, disposeront à l'horizon 2025 d'unités adaptées à la diver-





14 Rue de l'Etang 68126 BENNWIHR-GARE



en 2017.



Présentation de l'armement d'une section d'infanterie







# Avec les gendarmes d'élite du GIGN

Lundi 15 juillet 2015, Eric Straumann a été accueilli à la caserne Pasquier par le général Thierry Orosco commandant le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie nationale. Après avoir assisté à une présentation de l'unité et de ses capacités il a participé à un exercice de libération d'otages avec extraction par

Ces stages d'immersion proposés aux parlementaires ont pour vocation de permettre aux élus d'approfondir leur approche de l'institution.

















Encart publicitaire réservé : N° 15491

Ouvert : du mardi au dimanche de 7h30 à 19h00 (18h en hiver)

22 place d'Armes - **68600 NEUF-BRISACH** 

Tél. 03 89 72 57 92

mars 2016 mars 2016 http://ericstraumann.info - 15 -

# Dossiers Locaux

Si le rôle d'un député est de représenter efficacement les habitants du territoire dont il est l'élu au sein de l'Assemblée nationale, et de contribuer à la définition de la politique de la Nation, il est également d'être présent en circonscription, parmi ceux qui lui accordent leur confiance, y vivent et y travaillent, au plus près des réalités du terrain et des difficulté qu'élus locaux et habitants peuvent rencontrer.

Economie, emploi, aménagement du territoire, développement des infrastructures de transport, éducation, environnement, droit local etc.. sont autant de domaines d'intervention de votre député dont nombreux sont ceux qui reconnaissent la qualité de son action pour faire rayonner sa circonscription, son département et

# Oui aux crèches de Noël dans l'espace public

Après la demande scandaleuse de l'Association des Maires de France (AMF) de retirer les crèches de Noël de l'espace public, Eric Straumann s'est adressé aux maires de la circonscription pour les inviter à ne pas céder à cette recommandation et à maintenir vivantes les traditions chrétiennes qui sont un des éléments de notre identité nationale et régionale.



« Madame le Maire, Monsieur le Maire,

L'Association des Maires de France vient de diffuse un "vade-mecum de la laïcité". Le document relève la particularité du concordat en Alsace-Moselle. Mais il n'en reste pas moins que cette initiative donne le sentiment que nous cédons à la pression du terrorisme.

Je n'accepte pas que nous baissions ainsi les bras devant des menaces qui cherchent à saper les valeurs de l'Occident.

Vous trouverez ci-bas le texte que j'ai cosigné avec de nombreux collègues députés.

« Nous appelons l'Association des Maires de France à retirer son vade-mecum de la laïcité et toutes les communes à en refuser toute transposition. Nous partageons la valeur de laïcité dans la République mais nous refusons qu'elle s'exprime dans un sentiment antireligieux. L'époque n'est pas au déracinement de nos concitoyens dans une « émancipation » militante. Un élu n'est pas désincarné et n'a pas de



Chromage dur, cylindres de laminoirs et autres Rectification, réparation rouleaux revêtus

Grandes capacités, pont roulant 65 tonnes AFAQ OHSAS 18001, ISO 14001, ISO 9001

Tél.: (0033) 3 89 72 77 78 Fax: (0033) 3 89 72 80 23 Groupe mondial COURT Holding contact1@rhenaroll.com www.rhenaroll.com Clients : France, Suisse, Allemagne

raison de cacher ses convictions religieuses, s'il souhaite les exprimer respectueusement de celles des autres. Et nous n'acceptons pas le refus des crèches de Noël..

Dans nos communes, dans notre engagement pour la cité, nous partageons le principe de laïcité, mais nous n'abandonnons pas le principe d'authenticité, de sincérité et d'identité. Dans le respect de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité. »

# Pérennité du Tribunal d'Instance de Colmar

Questions orales sans débat du 07 mai 2014

La parole est à M. Éric Straumann, pour exposer sa question, no 637, relative à la pérennité du ressort du tribunal de grande instance de Colmar.

### Éric Straumann

Je veux tout d'abord féliciter Mme Bechtel pour son excellente question sur l'évolution de l'organisation des institutions publiques locales.

Permettez-moi, madame la ministre, une parenthèse on nous a annoncé ce matin le report de la date des élections cantonales et régionales en 2016. Avezvous des informations à ce sujet ?

Pour en revenir à mon sujet du jour, il ne s'agit pas réellement de la pérennité du ressort du tribunal de grande instance de Colmar, car je ne pense pas que l'on va remettre en cause le rôle du TGI, puisque Colmar est également le siège de la cour d'appel. Toutefois, lors de la loi sur le redécoupage cantonal, on a fait fusionner les cantons; or l'organisation judiciaire se calque sur le contour de ces cantons. Én ce aui concerne le TGI de Colmar, une particularité historique assez unique en France fait qu'il est compétent sur le territoire voisin du Bas-Rhin. Les professionnels et les auxiliaires de justice de Colmar sont très inquiets et se demandent si ce redécoupage cantonal affectera le ressort territorial, en quelque sorte, du tribunal de grande instance et si sa zone d'activité sera réduite. La ville de Colmar étant la capitale judiciaire de la Haute-Alsace, en réduisant son territoire, on limiterait l'activité de ces professionnels du droit.

La parole est à Mme la ministre de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la fonction publique.

Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation, de la réforme de l'état et de la fonction publique

Concernant les élections, un certain nombre de responsables politiques de différentes familles ont demandé le report pour que l'on ait le temps d'étudier les cartes. Le Président de la République recevra chaque groupe parlementaire et chaque parti politique pour savoir si c'est bien une majorité qui demande ce report. On me pose cette question depuis des jours!

## Éric Straumann

Le Président de la République l'aurait annoncé ce

Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation, de la réforme de l'état et de la fonction publique Il a dit ce matin qu'il allait recevoir tous les groupes.

com - 06 89 27 42 17 - 68125 HOUSSEN

Je sais qu'il va recevoir tous les groupes, car cela a été organisé ainsi. Je reçois d'ailleurs certains de vos collègues, monsieur Straumann, tout à l'heure. Je ferme cette parenthèse.



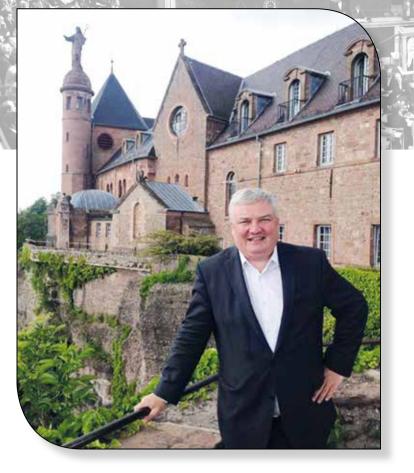
Vous avez interrogé la ministre de la justice, qui me demande de vous répondre, concernant le ressort du tribunal de grande instance de Colmar et l'impact du redécoupage territorial sur celui-ci. La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseils départementaux, des conseils municipaux et des conseils communautaires, a prévu une révision de cette carte et les nouvelles délimitations des cantons dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont été définies par les deux décrets publiés en février 2014, auxquels vous faisiez référence. Cette nouvelle carte cantonale doit entrer en vigueur en mars 2015 et les cantons sont désormais, quasi exclusivement, des circonscriptions électorales. La réforme de la carte n'implique en elle-même aucune modification de la carte judiciaire.

Au moment de la discussion avec Manuel Valls, alors ministre de l'intérieur, nous avions été très attentifs à ce que ce découpage ne soit qu'un découpage de scrutin. J'avais en effet rassuré les uns et les autres, notamment à propos des dotations des actuels bourgs centres de canton ou chefs-lieux de canton. Tout cela avait été bien précisé et le seul impact est un impact électoral. Mme Taubira l'a déjà annoncé, lors du débat sur la justice de première instance organisé au Sénat le 25 février dernier : il n'y aura pas d'impact judiciaire. Afin de conserver les ressorts actuels des juridictions, définis par référence aux cantons, le Gouvernement travaille à une adaptation des textes permettant de prendre en compte cette réforme sans que les ressorts des juridictions soient modifiés. Le ministère de la justice envisage pour ce faire de remplacer la référence aux cantons par une référence aux communes, pour fixer le ressort des tribunaux d'instance et de grande instance. N'oublions jamais en effet que nous avons conservé les communes, et les intercommunalités nous permettent de le faire. Ce n'est pas rien de le rappeler, dans ce grand chambardement des périmètres. Aussi puis-je dès à présent vous confirmer que le redécoupage des cantons dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin n'entraînera aucune modification du ressort du tribunal de arande instance de Colmar. Il en a été ainsi décidé et acté dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, ce qui vous donne, je crois, monsieur Straumann, satisfaction.

### La parole est à M. Éric Straumann.

Merci beaucoup, madame la ministre, pour ces précisions qui vont rassurer nos auxiliaires de justice.





Au Mont Sainte Odile, patronne de l'Alsace ; maintien du droit local et défense du Concordat

# Straumann propose d'étendre la « Maut » à l'Alsace Le député UMP de Colmar, Eric Straumann, a réagi hier, dès l'annonce de

la suppression de l'écotaxe par la ministre de l'Ecologie (lire en page 4). Dans une lettre à Ségolène Royal, il rappelle que l'écotaxe avait été 2005 de la LKW-Maut, ou taxe poids lourds, en Allemagne. Il s'agissait de

Cette question étant en attente de règlement depuis hut ans, Eric Straumann propose à la fois « d'étendre par convention le système de la Maut aux deux départements alsociens pour remettre à niveau le réseau alsacien » et d'interdire le dépassement des poids-lourds sur l'autoroute A35 entre Sainte-Croix-en-Plaine et Saint-Louis.

DNA du 10 novembre 2014



Rassemblement devant la Préfecture à Colmar pour dénoncer la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales le 19 septembre 2015

# Pour le maintien de la centrale de Fessenheim



Dans le cadre de la commission d'enquête relative aux coûts de la filière nucléaire, Eric Straumann a interrogé le 21 mai 2014 (audition publique visible sur le site de l'Assemblée nationale), Mme Ségolène Royal ministre de l'Environnement, du développement durable et de l'énergie sur les modalités juridiques de la fermeture de la centrale de Fessenheim.

Il a relancé la ministre à trois reprises durant cette audition, pour obtenir des précisions sur le cadre juridique de cette fermeture. Différentes solutions ont été évoquées par le passé : décret ministériel ou article spécifique à la loi relative à la transition

A la surprise générale, la ministre vient d'annoncer que la fermeture ne sera fixée, ni par la loi, ni par décret, mais par un accord contractuel entre l'État, l'exploitant et les collectivités locales.

Le gouvernement se refuse de passer par la voie législative, car il craint probablement un rejet de l'article relatif à la fermeture de Fessenheim par une majorité de députés (les parlementaires de gauche étant très divisés sur ce point).

Suite à la dernière cacophonie ministérielle Eric Straumann a interpellé le Premier Ministre pour connaître la position officielle du gouvernement et rappeler les 2000 emplois en jeu.

# Sauvegarde du Concordat

La prise de position d'Eric Straumann en faveur du

« C'est avec consternation que j'ai pris connaissance du rapport établi par l'Observatoire de la Laïcité. En proposant entre autres l'abrogation du délit de blasphème, en remettant en cause l'enseignement religieux, l'observatoire n'apporte aucune réponse concrète et efficace dans la lutte contre le fanatisme et le terrorisme.

Après avoir fait disparaître l'Alsace en tant que Collectivité, le Gouvernement s'en prend aujourd'hui au régime concordataire simplement pour donner des gages et promouvoir sa vision de la laïcité. Il faut cesser les faux débats sur le dos des Alsaciens alors même que leur région vit la concorde et le dialogue inter-religieux au quotidien et de manière

Une modification du droit local ne peut venir que des Alsaciens et ne doit en rien être imposée par Paris. Aujourd'hui on supprime des dispositions anodines sans portée juridique. Demain, progressivement, on fera disparaître notre régime local sur l'autel de

J'invite le gouvernement à se pencher sur de vrais problèmes tels que la montée inexorable du chômage dans notre pays et l'explosion conséquente des dépenses sociales que nos départements n'arrivent plus à assumer. »

# Intervention en faveur de l'emploi local

Assemblée nationale XIVe législature Session ordinaire de 2013-2014

Compte rendu intégral - Première séance du mardi 03 décembre 2013 Difficultés de l'usine Wrigley à Biesheim

M. le président. La parole est à M. Éric Straumann,

pour exposer sa question, no 431, relative aux difficultés de l'usine Wrigley à Biesheim.

M. Éric Straumann. Monsieur le ministre, le fabricant américain de chewing-gum Wrigley a annoncé, au mois de juin dernier, la suppression de 207 emplois sur les 639 de son site alsacien de Biesheim. Cette entreprise, présente depuis plus de quarante ans, exporte l'essentiel de sa production vers l'étranger.

Sur le papier, le plan de sauvegarde de l'emploi envisage de supprimer 327 postes, mais le livre 1, consacré aux mesures d'accompagnement, prévoit d'en créer 120 pour des reclassements et de la « montée en compétence », soit 207 suppressions nettes d'emplois. Cette restructuration drastique a été justifiée par le recul de la consommation de chewinggum dans le monde et une hausse des coûts de production dans l'usine de Biesheim. Ces 207 licenciements alimentent le record du taux du chômage en Alsace, où nous ne voyons malheureusement pas venir l'inversion de la courbe promise pour la fin de cette année.

Le site alsacien de Biesheim a vu ses coûts unitaires de production augmenter de 36 % depuis 2008 alors que les volumes ont baissé de 33 %. Je souhaite donc, monsieur le ministre, connaître la nature et l'étendue des mesures en cours, ainsi que les possibilités de reclassement au sein du groupe Mars, qui a racheté Wrigley, afin de rassurer des salariés qui sont évidemment très inquiets.

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

M. Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Monsieur le député Straumann, vous appelez mon attention sur la situation de l'emploi en Alsace d'une manière générale, mais surtout sur le plan de restructuration de Wrigley France, annoncé le 31 mai dernier, avec une réduction nette des effectifs de 207 emplois – vous avez vous-même calculé le solde entre suppressions et créations de postes – et également un gros projet d'investissement visant à moderniser et à automatiser le site de Biesheim.





- 16 -- 1*7* mars 2016 http://ericstraumann.info http://ericstraumann.info mars 2016

# Dossiers locaux

Un accord de méthode a été signé avec les organisations syndicales le 4 juillet, ces organisations étant majoritaires. Cet accord de méthode porte sur le calendrier des négociations que les parties conviennent d'engager, sur le calendrier des consultations et sur les moyens supplémentaires alloués aux institutions représentatives du personnel pour mener à bien ces réunions.

Les réunions de négociation avec les partenaires sociaux sont en cours. Elles ont commencé le 24 septembre dernier et se termineront au plus tard très bientôt, le 5 décembre. En effet, la procédure d'information et de consultation du comité d'entreprise arrive à son terme à cette date.

Pour ce qui est du reclassement, l'entreprise doit, outre les postes qui seraient créés sur le site dans le cadre du projet, afficher les postes ouverts dans le groupe au sens large du terme. Un des volets du plan de sauvegarde de l'emploi porte sur le reclassement interne et comprend les mesures permettant aux salariés d'accéder à ces postes. L'ensemble du PSE sera soumis à la fin de la procédure, dans le cadre de la loi sur la sécurisation de l'emploi applicable depuis le 1er juillet dernier, soit à une validation, soit à une homologation de la part de la DIRECCTE, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, selon qu'un accord aura ou non été signé.

Pour ma part, je pousse toujours à la recherche d'un accord parce que c'est par ce biais que les organisations syndicales peuvent faire valoir, le mieux possible, les intérêts des salariés et que l'entreprise peut pousser le plus loin possible sa capacité à répondre à leurs demandes.

Voilà, monsieur le député, où nous en sommes à cet instant. Nous sommes dans la période décisive, raison pour laquelle vous me posez certainement cette auestion. J'ai demandé à mes services de se montrer particulièrement attentifs au bon déroulement de la négociation et à la qualité du plan social présenté par l'entreprise.

M. le président. La parole est à M. Éric Straumann.

M. Éric Straumann. Merci, monsieur le ministre, pour l'attention que le Gouvernement porte à ce dossier.

# Imposition des retraites des anciens travailleurs frontaliers

A l'issue de la rencontre franco-allemande qui s'est tenue à Berlin le 22 janvier 2013, Éric Straumann et la Sénatrice Catherine Troendlé ont rencontré Angela Merkel et l'ont interpellée au sujet du régime d'imposition des anciens travailleurs frontaliers alsaciens. La réponse du Gouvernement allemand a apporté une avancée très significative à ce dossier qui concerne plusieurs dizaines de milliers d'Alsaciens :

Avenue Joseph Rey, B.P. 90287

68005 Colmar Cede: éphone : 03 89 21 30 30



### Traduction:

"Je vous remercie de votre lettre du 22 janvier 2013, adressée à Mme la Chancelière Dr. Angela Merkel, par laquelle vous avez soulevé la problématique de l'imposition des retraites des anciens travailleurs frontaliers résidant en France.

Les administrations des finances française et allemande se sont concertées et sont d'ores et déjà arrivées à quelques améliorations pour ces anciens travailleurs frontaliers français.

En règle générale, les personnes percevant uniquement une retraite minimum ne sont plus obligées d'établir une déclaration d'impôt. En outre, les instruments de report de paiement, ainsi que de l'exonération d'intérêts pour l'échelonnement, sont traités de manière aénéreuse.

Les excellentes relations franco-allemandes, que vous avez soulignées également, ont amené les ministres des finances de nos deux pays à examiner si des améliorations supplémentaires étaient possibles. Les ministères échangent sur ce sujet. La convention franco-allemande relative à la double imposition est actuellement en cours de renégociation, dans le but d'attribuer intégralement à la France le droit d'imposition des retraites (allemandes) versées à l'étranger. L'unique interlocuteur serait désormais l'administration fiscale française.

Espérant vous avoir aidé avec ces informations, Sincères salutations, Ronald Pofalla"

Lors du 17e conseil des ministres franco-allemand qui s'est tenu 31 mars 2015 à Berlin, le ministre des Finances et son homolo-que allemand ont annoncé la signature d'un avenant à la convention fiscale bipartite concernant l'imposition des retraites allemandes versées en France.

La nouvelle réglementation stipule que les pensions allemandes seront à l'avenir imposables uniquement en France. Cette mesure concerne environ 50 000 retraités français et allemands établis en France, dont environ 30 000 anciens travailleurs frontaliers vivant en Alsace. Cette réglementation entrera en vigueur le 1er janvier 2016 pour les revenus à déclarer en 2017, sous réserve de sa ratification par les parlements des deux États.

LIEBHERR

# Charte européenne des langues régionales

Tribune publiée par Eric Straumann dans les DNA du samedi le 06 Juin 2015

L'Élysée veut relancer le processus de ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires (DNA du 4 juin). Le député (Les Républicains) et président du conseil départemental du Haut-Rhin Eric Straumann explique pourquoi il ne votera pas ce projet de loi constitutionnelle.

« À six mois des élections régionales, François Hollande propose de modifier la Constitution pour permettre la ratification de la charte européenne des langues régionales.

C'est une charte "peau de chagrin" qui sera proposée, mettant en lumière le manque d'ambition du gouvernement puisque seulement 39 articles seraient choisis parmi les 98 points qui constituent la charte. Le conseil départemental du Haut-Rhin a d'ailleurs, quant à lui, pris de l'avance en votant des articles ambitieux de la charte en 2014.

C'est bien le même François Hollande qui dénie aux régions le droit d'être consultées lorsqu'on porte atteinte aux limites et à l'existence même d'une collectivité territoriale. Pourtant, la charte européenne de l'autonomie locale du 15 octobre 1985 a été ratifiée par la France, elle, sans exclusion d'aucun article. Son article 5 stipule que "pour toute modification des limites territoriales locales, les collectivités locales doivent être consultées préalablement éventuellement par voie de référendum là où la loi le permet".

L'État se doit d'être exemplaire et ne peut appliquer le droit qu'à la mode de saison. Le corpus national et européen des textes et lois est suffisant. Il s'agit aujourd'hui de l'appliquer. Pourquoi ratifier des chartes si elles restent lettre morte ?

L'Alsace est supprimée de la carte de France et c'est, pour moi, en priorité la charte de l'autonomie locale qui devait et doit être appliquée. Nous ne demandons pas de lot de consolation, mais le respect d'une évidence démocratique qui ne peut être sacrifiée dans une période d'abstention massive et malgré tout de mobilisation des Alsaciens.

Les Alsaciens ne sont pas dupes : l'annonce du chef de l'État sur la charte des langues est un faux nez magistral et paradoxal. François Hollande veut faire croire qu'il reconnaît, à grands coups de réunion du Congrès, une spécificité linguistique régionale. Mais notre région n'existera plus à compter du 1er janvier

Je ne serai pas complice de cette politique. Et je voterai contre. »



3, Grand'rue - 68320 RIEDWIHR

Tél/Fax: 03 89 49 19 69



BANQUE,

**GAGNEZ A** 

A SES CLIENTS.

CA CHANGE TOUT.

**COMPARER!** 

**UNE BANQUE QUI APPARTIENT** 

Crédit A Mutuel\_

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros

(RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9 , contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et

les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 063 758, consultable sous www.orias.fr, proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE.S.A. entreprises régies par le Code des Assurances ; MTRL, Mutuelle Nationale relevant du livre II du Code de la Mutualité.

Untec BATI-ECO OPOTECE Nº 3429

Jean-Marie SIMLER

8 rue du Ried - 68320 GRUSSENHEIM

Port. 06 77 51 94 36 - bati-eco@wanadoo.f

ASSURANCE, TÉLÉPHONIE...









Pisciculture du Vieux Moulin de Biesheim

Philippe REIN

39 rue des Pêcheurs - **68600 BIESHEIM** 

**Tél. 03 89 72 51 71 -** Fax 03 89 72 04 71

Grosses truites saumonées - Truites - Truitelles - Alevins

Vente - détail : truites fraîches et truites fumées,



28 route de Colmar - 68320 MUNTZENHEIN 1 Place des Cigognes - 68150 OSTHEIM Tél. 03 89 47 40 91 - www.hertzog.fr

E.Leclerc(1)

E.LECLERC DRIVE KORZILIUS

Tel. 03 89 20 95 75

E.Leclerc (1) & Orangerie

11, route de Neuf-Brisach 68000 COLMAR - Tél. 03 89 20 00 00

E.Leclerc(L)



Etudes - Métrés - Devis quantitatifs et estimatifs - Suivi de chantier











- 18 mars 2016 - 19 mars 2016 http://ericstraumann.info http://ericstraumann.info





E-mail: restaurantcolosseo@gmail.com



tel : 03 89 79 46 73 - fax : 03 89 29 04 25

www.marques-acm.fr



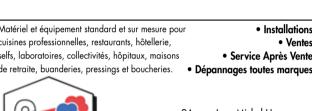


# Siège social :

9 rue de Guebwiller 68023 COLMAR / cedex Tél. 03 89 20 78 98 Fax 03 89 20 78 53







9A, rue Jean Michel Haussmann Tél. 03 89 21 10 00 - Fax : 03 89 21 10 04 Courriel: guth.gastro.equip@wanadoo.fr

l'amandine

Restaurant

Salon de Thé

Brasserie



Dessenheim

Rustenhart

Ste-Croix-en-Plaine

Volgelsheim

### David ENTZ eirl

Couverture, Zinguerie, Etanchéité Isolation sous toiture, pose de fenêtre de toit, Habillage, Bardage, Couvertine, Nettoyage, etc..



AMENAGEUR FONCIER

TERRAINS A VENDRE

PRÊTS A BÂTIR - LIBRES DE

CONSTRUCTEUR ET D'ARCHITECTE

10, Place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR

03 89 22 95 10

www.sovia-amenageur.fr









Investissements Financiers Produits de défiscalisation Prévoyance - Retraite

6 rue de la Synagogue - 68600 BIESHEIM Tél. 03 89 72 51 05 - Port. 06 07 96 18 10 Internet: www.ecoinvest-conseils.com Courriel: info@ecoinvest-conseils.com

> VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE **REDUISEZ VOS IMPOTS**



# Dossiers locaux

# Le RSA bientôt versé dans le Haut-Rhin en contrepartie d'heures de bénévolat

Eric Straumann revient sur les raisons qui ont conduit le Conseil départemental du Haut-Rhin qu'il préside à adopter une mesure qui conditionne le versement du RSA (ex RMI) à la réalisation de 7 heures hebdomadaires de bénévolat.

### Pourquoi une telle décision?

RSA signifie « revenu de solidarité active ». Si la partie « revenu et solidarité » est aujourd'hui confortée, force est de constater que le volet « retour à l'emploi » n'a pas atteint ses objectifs. Le développement économique n'est pas au rendez-vous. Le chômage continue d'augmenter. Le Haut-Rhin compte 20 000 personnes bénéficiaires du RSA dont 8000 sont dans le dispositif depuis 5 ans. Le système est complètement en panne. Nous avons le devoir de réagir et de trouver des solutions pour renverser cette spirale négative et favoriser le retour à l'emploi

De surcroît, de nombreux freins culturels mais aussi règlementaires, définis par l'Etat, empêchent les évolutions et l'adaptation aux réalités de terrain

## Quel est votre objectif?

Le RSA est injustement percu comme de l'assistanat par nos concitoyens. Nous devons casser cette représentation négative et éviter toute forme de stigmati-

97% des personnes qui bénéficient du RSA n'ont pas choisi d'être dans cette situation.

Pour les bénéficiaires les plus vulnérables, l'isolement, voire l'exclusion, la marginalisation et la désocialisation sont des facteurs aggravants.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin veut ainsi replacer les bénéficiaires du RSA dans un cercle vertueux qui favorise la socialisation, qui permet de renouer ou de renforcer ses liens avec la société. Nous devons régénérer les liens sociaux autour des bénéficiaires du RSA.

C'est une démarche positive et collective, mobilisant le tissu associatif et les collectivités locales.

Nous voulons redonner aux bénéficiaires un statut positif dans la société.

## Quel est le principe du dispositif?

Par ce service de bénévolat, la collectivité souhaite mettre les bénéficiaires du RSA dans l'action, à partir de laquelle pourra se développer le changement. Ils doivent passer du statut d'usager à celui de bénévole actif et reconnu.

Les allocataires du RSA auront l'obligation de réaliser 7 heures hebdomadaires de bénévolat dans une association, au service d'une collectivité (mairie par exemple) ou d'un établissement public (maison de retraite par exemple)

7h/semaine c'est une moyenne...ce peut être 2 journées de bénévolat sur 2 semaines.



# Comment savoir si ces heures de bénévolat sont bien

Les allocataires auront à produire une attestation, par exemple tous les trois mois.

### Est-ce que tous les allocataires seront concernés ?

A priori oui. Mais il y aura inévitablement à la marge des personnes qui ne seront pas en capacité de le faire. On sait qu'il y a des situations très compli-

### Quand le dispositif sera mis en œuvre?

Le dispositif pourrait être mis en œuvre au 1 janvier

## N'allez-vous pas inventer une nouvelle usine à gaz?

Non, surtout pas. Ce sera d'abord et avant tout un dispositif simple et opérationnel.

Un comité de pilotage sera rapidement mis en place pour définir les modalités du dispositif. Ce groupe de travail sera composé d'élus et pourra s'ouvrir à des représentants du monde associatif, à des allocataires, à des représentants des collectivités locales.

Nous ouvrirons aussi une plateforme sur internet pour faire connaître les offres de bénévolat, à la fois du côté des associations et les offres de service des

### Comment a réagi le gouvernement ?

Notre initiative a résonné jusqu'à Paris. Le gouvernement est très embêté car il sait que sur le plan juridique, la situation est très fragile

- Soit le RSA est une compétence transférée au département et alors le département a la possibilité d'organiser et de définir les modalités de versement du RSA. Etant entendu qu'aujourd'hui le dispositif coûte 100 M€ dont 50 millions seulement sont pris en charge par l'Etat.
- Soit le RSA est une compétence déléguée et alors l'Etat doit en assurer le financement à 100%. le conseil départemental n'étant dans ce cas là qu'un auichet d'une sécurité sociale bis...

Sous la pression des départements, dont le Haut-Rhin en premier lieu, le gouvernement pourrait renationaliser le RSA. Ce serait une bonne chose pour les finances départementales si cela se confirmait. Mais cela n'enlèverait rien à notre proposition qui consiste à conditionner le versement du RSA à 7 heures hebdomadaires de bénévolat. C'est pourquoi, nous avons proposé au gouvernement de le faire dans le cadre d'une expérimentation. A suivre...

# Pourquoi passer par le bénévolat et pas le volonta-

C'est ce qu'il y a de plus simple. Faire une activité bénévole est bien distincte d'une activité rémunérée. Elle peut facilement être couverte par les assurances, par exemple au titre des responsabilités civiles. Il n'y a pas de subordination hiérarchique. L'activité choi-

S'agissant du volontariat : si depuis des années une personne ne participe pas d'une manière volontaire à une activité bénévole, il n'y a pas lieu de penser qu'elle le fera maintenant, simplement parce qu'on

03 89 22 06 12

Portes Automatiques - Ascenseurs

Automatismes Portes & Portails

Portes Rapides - Barrières

Portes Sectionnelles - Sas Tournants

Portes automatiques
VERCOR

e-mail: jd.baumann@wanadoo.fr

Z.A. 8 rue Clément ADER

Fax: 03 89 22 09 42

68127 Sainte Croix en Plaine

encourage le volontariat.

Si on ne contraint pas un minimum les personnes, on sait aussi que le changement ne s'opère pas.

### Faire travailler les gens sans aucun salaire, n'est-ce pas « inhumain »?

Ce qui est inhumain c'est de laisser les gens chez eux, sans emploi, sans aucune activité, coupés parfois totalement du monde qui les entoure.

Au-delà du principe de solidarité, nous avons aussi collectivement le devoir de donner à ces personnes des clés pour qu'elles retrouvent une place utile dans la société. C'est aussi pour elles un signe de reconnaissance sociale et même de dignité.

### Est-ce-que le coût du RSA a vraiment augmenté?

C'est aujourd'hui une charge déraisonnable pour les

Le Haut-Rhin compte à ce jour 20 201 foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA). Depuis 2010, le nombre de ces foyers à charge de la collectivité a augmenté de 61 % et la dépense d'allocation

L'État compense de moins en moins la dépense d'allocation RSA, à peine 50 M€ sur 100 M€. C'est donc près de 50 M€ qui seront à la charge du Conseil départemental du Haut-Rhin sur fonds propres en 2016.

# Pourquoi tout simplement ne pas proposer des em-

Parce que tout simplement cela coûte trop cher et que l'Etat et encore moins les collectivités ne peuvent les financer. Les emplois c'est au secteur économique de les créer prioritairement.

### Pourquoi les chômeurs ne sont-ils pas aussi concernés ?

Parce que le chômage repose sur un autre système de couverture qui est l'assurance chômage pour laquelle un salarié cotise lorsqu'il est en activité.

### Est-ce-que les associations sont demandeuses ?

Il n'y a pas de raison de penser le contraire.

Il y a près de 12 000 associations dans le Haut-Rhin et près de 50 000 bénévoles. C'est un réseau extraordinaire. Les activités proposées par ces associations sont infinies, et bien au-delà aue du seul champ de l'insertion dans lequel à tort on veut souvent cantonner les personnes en précarité.

On peut par exemple s'investir dans des associations culturelles. Participer à une chorale c'est une activité : on produit un spectacle.

Pourquoi pas dans les clubs sportifs, où ce sont souvent des parents qui aident dans les clubs, pour aider sur la partie administrative (licences) ou bien pour les entraînements aux côtés des éducateurs qui ont besoin d'un coup de main pour les matériels par

Ce peut être aussi au sein d'associations environnementales qui font de l'éducation à l'environnement pour les plus jeunes.

Ou bien encore dans les associations qui interviennent dans les maisons de retraite pour aider le personnel au moment du repas par exemple.





http://ericstraumann.info - 20 -- 21 mars 2016 http://ericstraumann.info mars 2016

# Notre député parni nous



70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Colmar le 8 février 2015



Aux 70 ans de la Maison de la famille à Colmar, juin 2014



Avec les élèves de Terminale ES du Lycée Saint-André de Colmar en visite à l'Assemblée nationale



A l'occasion du derby RC Strasbourg – SR Colmar le 26 septembre 2015

http://ericstraumann.info



- 22 -

Agencements d'espaces Commerciau Boulangerie - Pâtisserie Salon de Thé - Bar Restaurants - Boucheries Décorations - Études



Ventes du Club de l'Amitié à Horbourg-Wihr le 17 mai 2014



Inauguration de la halte nautique de l'association Rhône au Rhin plaisance à Biesheim. Juin 2014



Trophy Lifesaving compétition au plan d'eau de Colmar-Houssen le 25 mai 2013 avec Brigitte Klinkert



Présentation aux élus locaux du projet de sécurisation d'un carrefour





Fête paysanne à Houssen. Septembre 2015



Promotion au grade de capitaine de René Ritzenthaler, Chef du Corps des Sapeurs pompiers de Jebsheim. Février 2014



Concert de l'Avent à Riedwihr le 1er décembre 2013



Inauguration des travaux de rénovation du collège de Fortschwihr



Commémoration de la Libération de Jebsheim. Février 2015. Honneurs au drapeau du 1er Régiment de Chasseurs Parachutistes



Avec les élus municipaux de Durrenentzen. Juin 2014



Avec les officiers du 15.2 qui ont défilé sur les Champs-Elysées



Tél. 03 89 41 62 08 - Fax : 03 89 41 20 07 E-mail: contact@peinture-haeffelin.fr



19 rue des Peupliers 68280 SUNDHOFFEN Tél: 03 89 86 17 02 www.glaces-de-lill.fr

TERRASSE D'ÉTÉ GLACES DE L'ILL Desserts glacés, vacherins, bacs 1/2 l, boules, Sur place & il emporter. esquimaux, verrines, coupes glacées, ...

mars 2016

Encart publicitaire réservé : N° 15606

CAILLOUX & CO 1 rue Jean Mermoz - 68127 STE CROIX EN PLAINE Port. 06 82 69 83 74 - caillouxco@wanadoo.fi www.caillouxco.com

BASS Albert et fils Chauffage gaz/fioul - Solaire, Géothermie - Dépannage, entretien, SAV 27 av. Aristide Briand - **68000 COLMAR** Tél. 03 89 41 33 76 - Fax 03 89 41 26 99 - contact@albert-bass.

Encart publicitaire réservé : N° 15855





Restez en contact :

http://www.facebook.com/eric.straumann

## **Permanences:**

Eric Straumann tient une permanence :

- En mairie de Colmar (salle de Lattre de Tassigny entrée rue des Clefs), chaque premier jeudi du mois à 10h00.
- En mairie de Neuf-Brisach (Salle du conseil municipal, au premier étage), chaque premier lundi du mois à 10h00,

Les dates des permanences dans les autres communes de la circonscription sont publiées dans la presse

Des rendez-vous peuvent être convenus au 06 81 68 79 61.

# Le parcours d'Eric Straumann

- Né le 17 août 1964 à Colmar.
- Marié, 3 enfants (nés en 1993, 1995 et 1998)
- Maîtrise en Droit des affaires (1988), diplômé de l'Institut des Techniques Bancaires (1994), Agrégation en économie-gestion (1995), Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées en administration des Collectivités locales
- Après un début de carrière dans le secteur privé (directeur d'agence bancaire à Neuf-Brisach), devient Professeur agrégé en économie-gestion (1995) au lycée Camille SEE de Colmar.
- Maire de Houssen de 2001 à 2014.

http://www.ericstraumann.info

- Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Colmar de 2003 à 2014.
- Conseiller Général du Canton d'Andolsheim (2004).
- Député de la 1<sup>re</sup> circonscription du Haut-Rhin (2007)
- Membre de la commission des affaires économiques. Co-Président du groupe d'études « Assurance ».
- Président du groupe d'amitié France Autriche.
- Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin (2015)

Je souhaite être informé de l'action du député Eric Straumann

# **Vous souhaitez visiter** l'Assemblée nationale

Il n'y a rien de plus simple! Mon collaborateur à Paris est à votre disposition.

Pour les prochaines visites, vous pouvez vous renseianer en envoyant un courriel à ericstraumann@yahoo.fr ou un courrier à Eric Straumann 126 rue de l'Úniversité 75355 Paris cedex 07 SP, en indiquant vos nom et adresse.



Visite de l'association des Bateliers de Colmar à l'Assemblée nationale

Directeur de la publication : Eric Straumann, député de la 1<sup>re</sup> circonscription du Haut-Rhin

Textes: Eric Straumann - Assemblée nationale Groupe Les Républicains

Journal édité et réalisé par : AZUR IMPRIM sàrl - COLMAR - 03 89 21 14 82

Régie publicitaire : AZUR IMPRIM sàrl

\* Encart publicitaire réservé = espace publicitaire qu'un annonceur se réserve Maguette et création : Azur IMPRIM - 03 89 21 14 82

Distribution : Boîtes aux lettres des 37 communes

de la circonscription Tirage: 44 000 exemplaires Reproduction et vente interdites





# **Brigitte Klinkert** La suppléante du député

Agée de 59 ans et mariée, Brigitte Klinkert est depuis 2012 la suppléante d'Eric Straumann.

Elue locale depuis 1994, elle est actuellement Vice-présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, Conseillère municipale de Colmar et Conseillère communautaire à Colmar Agglomération.

## **Contact:**

Adresse courriel: ericstraumann@yahoo.fr Site internet: http://ericstraumann.info Adresse courrier:

82 rue de la Cavalerie à 68000 Colmar Permanence parlementaire (sur RDV): 82 rue de la Cavalerie 68000 Colmar - 09 53 49 18 72



Christian Klinger, Attaché parlementaire 06 82 51 85 64







Nicolas Dryll, Assistant parlementaire à l'Assemblée nationale 126 rue de l'Université 75355 Paris



10 Allée

Albert Schweitzer

68320 JEBSHEIM

- Terrassement À votre service depuis 1976 Créateur Fernand Lisc
- Canalisations Branchements
- Location d'Engins (avec chauffeur)
- Havage de Puits (Géothermie Pompage Canadiens)

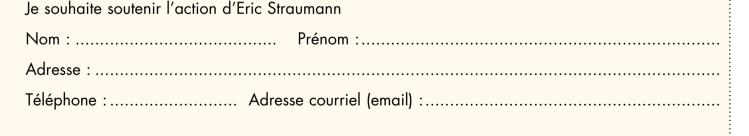
• Assainissement Autonome

03 89 71 63 12

contact@kloepfer.fr

www.kloepfer.Alsaco

LISCHER SARL 19 Sentier de la Niederau - 68000 COLMAR - Tél. 03 89 41 55 18 Mobile : 06 12 59 23 03 - Mail : alain.lischer@wanadoo.fr



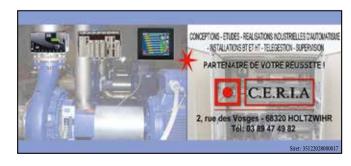
• Par internet : Inscrivez-vous dans la rubrique Newsletter en indiquant votre adresse courriel sous

· Section 1.

• Par courrier : Retournez ce coupon au 82 rue de la Cavalerie à 68000 Colmar.









7 jours 17\*

03 89 71 68 93